

Nancy, le 4 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY SIGNENT UNE CONVENTION-CADRE DE TERRITOIRE POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS

André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, Valérie DEBORD, Vice-présidente du Grand Nancy déléguée à l'Habitat et au Logement, Damien SIONNEAU et Michel HUARD, respectivement Président et Vice-président du Comité régional Action Logement Grand Est, ont signé lundi 4 décembre 2017 à Nancy, une convention-cadre de territoire pour faciliter le parcours résidentiel des salariés de la Métropole du Grand Nancy.

D'une durée de trois ans, cette convention doit permettre de mieux répondre aux besoins en logement des salariés et des personnes en accès à l'emploi, de contribuer au développement d'une métropole mixte et équilibrée et d'offrir aux entreprises un territoire attractif pour leurs employés.

Les axes stratégiques

- **Contribuer à la mixité sociale**, en particulier dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Cette contribution passe par :
 - Une production de logements sociaux, très sociaux et intermédiaires.
 - Une mixité sociale sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
 - Une gestion de la demande d'informations des demandeurs de logements sociaux.
- **Faciliter le parcours résidentiel des salariés**, notamment celui des jeunes de moins de 30 ans et des publics en mobilité :
 - En développant une offre de logements flexible et adaptée.
 - En sécurisant le parcours des jeunes et des ménages en difficulté.
 - En favorisant l'accession sociale et l'accession abordable à la propriété.
 - En facilitant la mobilité professionnelle.
- **Contribuer à la rénovation et à la mobilisation du parc privé**, notamment le parc conventionné Anah.

A PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 70 ESH et un patrimoine d’un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d’informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

A PROPOS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

L’habitat fait partie de l’ADN du Grand Nancy. S’appuyant sur un partenariat riche et diversifié, la collectivité mène, depuis plus de 35 ans, une politique de l’habitat innovante à l’échelle des 20 communes de l’agglomération, définie dans le cadre de six programmes locaux (PLH) successifs. Avec son 6^e PLH, la Métropole répond aux défis de la ville durable et propose une diversité de logements, de qualité et conformes aux attentes des habitants.

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Communication Grand Est : Aline Di Tore - 03 87 39 58 79 - 06 40 79 68 86 aline.ditore@actionlogement.fr

Métropole du Grand Nancy

Elise Frisoni - 03 83 91 84 25 - 06 21 90 53 00 elise.frisoni@grandnancy.eu